



**CONCOURS 3^e VOIE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2019**

Epreuves écrites d'admissibilité du 26 mars 2019

1^{ère} EPREUVE

Série de questions portant sur l'organisation
et le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 45 mn

Coefficient : 2

IL SERA TENU COMPTE DE LA PRESENTATION AINSI QUE DE L'ORTHOGRAPHE
(RETRAIT DE 1 A 2 POINTS EN CAS DE PRESENTATION NEGLIGEE, DE FAUTES D'ORTHOGRAPHE
OU D'ERREURS DE SYNTAXE)

CONSIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie ou le sujet : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe...

Seuls sont autorisés les stylos non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les billes effaçables type « friXion »). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Répondez aux questions suivantes :

1. Quels principes guident l'élaboration des budgets des collectivités ? (3 points)
2. Quelles sont les différentes formes de coopération intercommunale ? (4 points)
3. Le maire et son élection (5 points)
 - a) Par qui est élu le Maire ? (1 point)
 - b) Quelles sont ses missions (expliquez) ? (4 points)
4. Le Département (5 points)
 - a) Quelles sont les principales compétences du Département ? (3 points)
 - b) Combien y a-t-il de départements et de régions en France au 1^{er} janvier 2019 ? (2 points)
5. Qu'est-ce qu'une Collectivité Territoriale ? Citez en trois. (3 points)